



Le Préfet de la Région Bretagne  
Préfet d'Ille et Vilaine

Le Préfet Maritime de l'Atlantique

ARRETE N° 95/2009  
Du 04 décembre 2009

## ARRÊTE

### Portant autorisation d'interruption de sasement à l'écluse de l'usine marémotrice de la Rance du 4 Janvier 2010 au 1er mars 2010

**VU** le décret du 8 mars 1957 autorisant, déclarant d'utilité publique et concédant à Electricité de France (service national) - l'aménagement et l'exploitation d'une usine marémotrice dans l'estuaire de la Rance, dans les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes du Nord ;

**VU** le décret du 13 avril 1961 approuvant un premier avenant au cahier des charges annexé à la convention de concession de l'usine marémotrice de la Rance ;

**VU** le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en, mer ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 16 janvier 1969 autorisant la mise en service des installations du barrage et de l'usine marémotrice de la Rance, établis sur l'estuaire de la Rance ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 23 mai 1980 modifiant l'arrêté préfectoral du 12 avril 1969 portant approbation du règlement de service de l'écluse de l'usine marémotrice de la Rance ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 8 février 1983 réglementant les mouvements des bateaux à l'écluse de l'usine marémotrice de la Rance ;

**VU** l'arrêté du 29 septembre 1995 portant modification du règlement de service de l'écluse de l'usine marémotrice de la Rance ;

**VU** la demande présentée par EDF d'interrompre le trafic des bateaux du 4 Janvier 2010 à 07 heures au 1er mars 2010 à 17 heures pour réaliser des travaux de reprise de l'étanchéité des portes de l'écluse de l'usine marémotrice ;

**VU** la réunion associant les services de l'Etat, l'ensemble des élus et associations des plaisanciers de la Vallée de la Rance qui s'est tenue à la Sous-Préfecture de Saint-Malo le mercredi 18 novembre 2009 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2009 donnant délégation de signature à M Jacques HAVARD-DUCLOS, Sous-Préfet de Saint-Malo ;

**CONSIDERANT** la nécessité de réaliser des travaux de reprise de l'étanchéité des portes de l'écluse de l'usine marémotrice,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Pour permettre de réaliser des travaux de reprise de l'étanchéité des portes de l'écluse de l'usine marémotrice de la Rance, le fonctionnement de l'écluse sera totalement interrompu du lundi 4 janvier 2010 à 07 h 00 au lundi 1er mars 2010 à 17 h 00.

**ARTICLE 2** – L'information préalable des usagers, des professionnels et des maires sera assurée par Electricité de France, de surcroît à l'information aux navigateurs prévue par les textes en vigueur.

**ARTICLE 3** – la secrétaire générale de la sous-préfecture de Saint-Malo, le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture d'Ille-et-Vilaine, le directeur départemental des affaires maritimes d'Ille-et-Vilaine sont chargés de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au président du conseil général d'Ille et Vilaine, au directeur du GEH Ouest et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Saint-Malo le 04 DEC. 2009

Pour le Préfet,  
et par délégation,

Le Sous-Préfet de Saint-Malo

  
Jacques HAVARD DUCLOS

Le vice-amiral d'escadre  
Préfet maritime de l'Atlantique

Anne-François DE SAINT SALVY

